

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser au ministre une question supplémentaire, car il s'agit d'une affaire pressante pour 5,000 fructiculteurs de la Colombie-Britannique. Je sais que plusieurs ministres ont reçu des télégrammes récemment à ce sujet. Vu la possibilité d'une prorogation prochaine du Parlement, les producteurs souhaiteraient vivement que des mesures correctives soient prises. Le ministre peut-il nous dire quelles dispositions on est à la veille de prendre à cet égard?

L'hon. M. Greene: Je suis de l'avis du député quant à la nécessité d'une attention immédiate, et je reconnais que la question est grave pour les fructiculteurs, surtout ceux de la vallée d'Okanagan. Je puis assurer au député que je ferai tout en mon pouvoir pour hâter la solution du problème.

M. George Muir (Lisgar): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre s'est-il renseigné au sujet de l'importation d'huiles végétales, comme il avait promis de le faire la semaine dernière?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas de rapport sur cette question précise actuellement. J'en avais un ici l'autre jour, je crois, mais je n'ai pas eu l'occasion de le présenter au député. Je m'engage à le lui faire parvenir à son bureau cet après-midi.

LA POMME DE TERRE—LES INITIATIVES EN FAVEUR DE L'AUGMENTATION DES BÉNÉFICES DES PRODUCTEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Je voudrais demander au ministre de l'Agriculture si, compte tenu de la résolution adoptée depuis trois semaines par le Conseil des horticulteurs canadiens et des instances de la part d'autres organismes intéressés, il peut annoncer un mode d'action de nature à améliorer le marché et les bénéfices des producteurs de pommes de terre canadiennes?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai effectivement reçu des instances de l'industrie de la pomme de terre en général, et l'on étudie actuellement un programme destiné à venir en aide aux producteurs de pommes de terre qui souffrent tout particulièrement des bas prix de cette année. Si l'on en vient à une décision à ce sujet on l'annoncera comme il se doit.

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question connexe à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Son ministère se préoccupe-t-il du

régime de distribution des pommes de terre et d'autres genres de légumes nature qui semble tout à fait inefficace et très onéreux, et où les producteurs de base reçoivent moins du tiers du prix payé actuellement par les consommateurs à Ottawa et dans d'autres villes?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, il me faudra examiner la chose. J'imagine qu'une bonne part de la juridiction appartient également aux offices des ventes.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Agriculture. Comme il nous a affirmé qu'il surveillait attentivement les importations de pommes de terre dans l'Ouest du Canada, peut-il maintenant nous dire s'il a décidé ou non d'accéder à la requête qui lui a été faite d'imposer une valeur aux fins des droits?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, nous avons décidé de ne pas imposer, pour l'instant, une valeur à cette fin dans l'Ouest, car cela inciterait les États-Unis à prendre des mesures de rétorsion, qui risqueraient de gravement compromettre la situation dans d'autres secteurs de l'agriculture et nuiraient en tout cas aux producteurs de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick. Toutefois, étant donné la situation difficile créée par ces prix, nous envisageons d'autres mesures qui, une fois décidées et appliquées, viendront grandement en aide aux producteurs de pommes de terre de l'Ouest, tout en servant aussi les intérêts de ceux de l'Est.

M. Schreyer: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Sans vouloir argumenter ni contester la décision du ministre, pourrais-je seulement savoir si son ministère a établi que le prix des pommes de terre importées des États-Unis constitue du dumping?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, on m'informe que même si des pommes de terre des États-Unis sont importées au Canada, et en particulier dans l'Ouest, dans des circonstances telles que cela constitue sans doute une concurrence injuste au point de vue économique, il ne s'agit pas de dumping proprement dit, selon la définition de ce terme dans les accords courants du GATT.

M. W. H. Jorgenson (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. Le gouvernement des États-Unis